

Cour d'appel de Douai, des juridictions engagées dans la lutte contre les violences conjugales !

Le tribunal judiciaire de Douai :

Liste des principales communes du ressort : Aix, Anhiers, Aniche, Arleux, Auberchicourt, Aubigny-au-Bac, Auby, Auchy-lez-Orchies, Beuvry-la-Forêt, Bouvignies, Briastre, Bruille-lez-Marchiennes, Brunémont, Bugnicourt, Cantin, Courchelettes, Coutiches, Cuincy, Dechy, Douai, Écaillon, Erchin, Erre, Esquerchin, Estrées, Faumont, Féchain, Fenain, Férin, Flers-en-Escrebieux, Flines-lez-Raches, Fressain, Guesnain, Gœulzin, Hamel, Hornaing, Lallaing, Lambres-lez-Douai, Landas, Lauwin-Planque, Lécluse, Lewarde, Loffre, Marchiennes, Marcq-en-Ostrevent, Masny, Monchecourt, Montigny-en-Ostrevent, Nomain, Orchies, Pecquencourt, Râches, Raimbeaucourt, Rieulay, Roost-Warendin, Roucourt, Saméon, Sin-le-Noble, Somain, Tilloy-lez-Marchiennes, Villers-au-Tertre, Vred, Wandignies-Hamage, Warlaing, Waziers.

La protection des victimes avant tout !

Depuis plus de quinze ans, le tribunal judiciaire de Douai et les associations douaisiennes d'aide aux victimes, le SIJADIS (Service d'Investigation Judiciaire, d'accès au Droit et d'Insertion Sociale), le SCJE (Service de Contrôle Judiciaire et d'Enquêtes) et le Cheval Bleu, coordonnent leurs actions en matière de violences conjugales.

En complément des réponses répressives auxquelles il est fréquemment recouru, la diversification des actions s'est considérablement accrue ces dernières années. C'est le cas notamment par l'accompagnement et la protection immédiate des victimes de violences intrafamiliales, en ayant recours au dispositif de protection d'urgence le Téléphone Grave Danger (TGD), et au Bracelet Anti-Rapprochement (BAR).

Une grille d'évaluation du danger est aussi systématisée pour les plaintes pour violences conjugales dans le cadre d'un **dispositif d'évaluation des victimes de violences intrafamiliales** (EVVI), confié au SCJE, qui assure une cohérence et une démarche dynamique dans l'accompagnement des victimes et permettent de leur apporter un soutien psychologique et juridique. La prohibition des mains courantes dans ce domaine fait également l'objet de vérifications régulière par le parquet de Douai.

Pour lutter contre la récidive et favoriser la réinsertion des auteurs de violences conjugales, il est apparu nécessaire de mettre à profit l'éviction du conjoint violent, pour faire le point sur sa situation sanitaire, socio-professionnelle, administrative ou financière. L'inauguration du **Centre d'Observation Judiciaire** (COJ) fin 2018, a permis de poursuivre ces éloignements pour une durée de 15 jours à 2 mois, pratiqués de longue date, par l'hébergement de ces conjoints violents avec l'objectif d'améliorer l'effectivité de la réponse pénale. Ce centre, dont la gestion est dévolue au SIJADIS, héberge les auteurs de violences sous-main de justice avec un taux d'occupation de plus de 70 %. Les auteurs sont sensibilisés aux violences conjugales, par le SIJADIS et le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP). Ce dispositif accueille les personnes mises en cause, poursuivies ou condamnées pour des faits de violences conjugales, soit en alternative aux poursuites, soit dans le cadre d'une poursuite devant le tribunal avec placement préalable sous contrôle judiciaire, soit dans le cadre d'un sursis probatoire ou d'un aménagement de peine. Les auteurs de violences conjugales peuvent également être conduit à participer à un groupe de parole sur cette thématique, organisé par l'association Cheval Bleu.

Tous les quadrimestres, le SIJADIS réunit des conjoints violents, sur décisions judiciaires, pour effectuer un stage de responsabilisation conjugale. Ce stage peut être prononcé aussi bien dans le cadre d'une procédure alternative aux poursuites que d'une condamnation par le tribunal judiciaire. Son coût de 200€ est entièrement à la charge du condamné.

Points contact :

Afin d'assurer un accompagnement global des victimes de violences conjugales, le tribunal judiciaire met à disposition les informations suivantes, et incite les victimes à contacter les associations agréées par le Ministère de la Justice et France Victimes Douai 59 :

Les associations douaisiennes d'aide aux victimes de violences conjugales		
Le SIJADIS	03.27.98.26.84	victimes.douai@sijadis.com
Le SCJE, 89 rue des Blancs Mouchons à Douai	03.27.88.29.52	douai@scje.fr